

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 14 décembre 2020, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-20-235

Salle du Conseil - Rénovation

Appel d'offres publiques no 20201210-VSJS

Octroi du contrat

Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes concernant l'objet mentionné en rubrique;

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer a déposé, le 14 décembre 2020, son rapport d'analyse concernant l'appel d'offres publiques n° 20201210-VSJS, relatif à la rénovation de la Salle du Conseil;

Considérant que les membres du Conseil, après étude et analyse dudit rapport expliquant les écarts avec l'estimation préliminaire, ont convenu de réaliser tous les travaux contenus dans le devis;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie, à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, le contrat pour la rénovation de la Salle du Conseil prévue à l'appel d'offres publiques n° 20201210-VSJS, au prix soumis de 169 898,56 \$ (taxes incluses), et que cette dépense soit financée à même le budget courant prévu à ce poste, au montant de 75 000,00 \$, et l'excédent à même le surplus accumulé.

RECOMMANDATION CP-20-236

**Renouvellement des infrastructures municipales
des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu,
Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain
et Élisabeth - Décompte progressif n° 4**

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 11 décembre 2020 intitulé « Décompte progressif n° 4 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 4 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 1 420 256,20 \$ incluant les taxes et retenues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 1 420 256,20 \$, incluant les taxes et retenues, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 11 décembre 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 4 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-20-237

**Renouvellement des infrastructures municipales
des rues Catherine, Moreau, Pie X et partie de Saint-Pierre
Décompte progressif n° 7**

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 4 décembre 2020 intitulé « Décompte progressif n° 7 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-INNOV, dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif no 7 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 161 628,37 \$ incluant les taxes et retenues ainsi que la libération de la retenue de garantie de 5% du coût des travaux;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 161 628,37 \$ incluant les taxes et retenues ainsi que la libération de la retenue de garantie de 5% du coût des travaux, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 4 décembre 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif no 7 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-INNOV.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-20-238

**Centre Récréatif Aussant
Décision concernant le maintien des opérations**

Considérant que le démarrage et le maintien de la glace au Centre Récréatif Aussant ont engrangé d'importants frais d'opération;

Considérant que les directives de la Santé publique liées à la COVID-19 ne permettant pas, pour l'instant, d'activités sportives organisées avec pour conséquence de générer aucun revenu de location;

Considérant que le Gouvernement envisage un second confinement qui aurait pour conséquence de prolonger la période d'interdiction des activités sportives organisées;

Considérant que les membres du Conseil sont d'avis d'envisager la fermeture de l'aréna afin de freiner les pertes financières liées à son opération;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE s'enquérir auprès d'autres gestionnaires d'aréna des orientations qu'ils comptent privilégier concernant le maintien des activités sur glace.

DE s'informer auprès des autorités gouvernementales des orientations et directives concernant les activités sportives organisées.

DE faire rapport aux membres du Conseil des précédentes investigations pour déterminer le maintien ou la cessation des opérations du Centre Récréatif Aussant pour la saison 2020-2021 (avril 2021).

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-20-239

**Aménagement de terrains de Pickleball
avec aire de stationnement & planage de
la voie d'accès au hall d'entrée de l'aréna
Décompte progressif no 3**

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 11 décembre 2020 intitulé « Décompte progressif n° 3 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-INNOV Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 3 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 26 718,93 \$ incluant les taxes et retenues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 26 718,93 \$, incluant les taxes et retenues, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 11 décembre 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 3 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseil FNX-INNOV Inc., lesdits travaux étant financés à même le budget courant et le surplus accumulé.

RECOMMANDATION CP-20-240

**Fleurons du Québec
Achat de produits floraux pour
la distribution aux citoyens
Octroi du contrat**

Considérant que la compagnie Villiard Serres et Jardins a déposé une soumission pour la fourniture des caissettes de fleurs et de terreau paysager lors de la distribution aux citoyens ainsi que des produits floraux qui seront offerts lors des tirages durant la journée spéciale horticole, le tout dans le cadre des Fleurons du Québec;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'objet mentionné en rubrique à la compagnie Villiard Serres et Jardins au montant soumis de 7 641,81 \$, taxes incluses.

RECOMMANDATION CP-20-241

**Fleurons du Québec
Aménagement floral des jardinières
de lampadaires et espaces municipaux
Octroi du contrat**

Considérant que la compagnie Villiard Serres et Jardins a déposé une soumission pour l'aménagement floral des jardinières installées sur les lampadaires de rues ainsi que pour les espaces municipaux, le tout dans le cadre des Fleurons du Québec;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'objet mentionné en rubrique à la compagnie Villiard Serres et Jardins au montant soumis de 18 623,08 \$, taxes incluses.

RECOMMANDATION CP-20-242

Journée horticole 2021

Modification de la date

Considérant que le Conseil municipal désire déplacer la journée horticole, prévue le 15 mai 2021, au 22 mai 2021 pour faire coïncider l'activité avec le long congé de la Fête des Patriotes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Journée horticole qui devait initialement être prévue, le 15 mai 2021, soit déplacée au 22 mai 2021.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-20-243

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Association québécoise du loisirs Municipal
Adhésion 2021: **356,32 \$ - budget 2021**
- Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu
Aide financière 2021: **100,00 \$ - budget 2021**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-20-244

**Renouvellement des assurances générales 2021
avec la Mutuelle des Municipalités du Québec**

Considérant que la proposition de renouvellement des assurances générales 2021 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) est de 70 194 \$, taxes incluses;

Considérant que, conformément à l'entente d'adhésion de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avec la MMQ, les protections sont renouvelables au 31 décembre de chaque année;

Considérant que les protections demeurent sensiblement identiques incluant la responsabilité ainsi que les taux en assurance des biens et les diverses primes des sections « responsabilité civile générale, responsabilité Umbrella, fidélité DDD, etc.»;

Considérant que la prime soumise par la MMQ comporte qu'une légère hausse, suite aux modifications des valeurs, pour l'exercice 2021 et s'avère donc avantageuse en comparaison du marché général actuel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la proposition présentée par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour le renouvellement des assurances générales 2021 au montant de 70 194 \$, taxes incluses.

QUE le Maire et le Directeur général & Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

RECOMMANDATION CP-20-245

**Propriétaire de la rue Saint-Joseph
Demande de stationnement hivernal
Terrain vacant sur la rue Saint-Joseph**

Considérant qu'un propriétaire de la rue Saint-Joseph a demandé de louer, pour leurs locataires, des espaces de stationnement sur un terrain vacant de la rue Saint-Joseph, et ce uniquement pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mette temporairement à la disposition desdits locataires, son terrain vacant situé sur la rue Saint-Joseph en face de la piscine, pour le stationnement en saison hivernale, uniquement pour la prochaine saison de novembre 2020 à avril 2021.

QUE le terrain vacant sera accessible, tel quel, sans bordure d'asphalte pour faciliter l'accès, sans déneigement, et aux risques et périls des utilisateurs.

RECOMMANDATION CP-20-246

**Propriété du 319 à 323, rue Filiatrault
et 1109, rue Champlain**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire acquérir la propriété mentionnée en rubrique pour construire un stationnement incluant un espace vert;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate, Me Conrad Delisle, pour entreprendre les démarches nécessaires afin de faire une offre d'achat raisonnable, en tenant compte de l'évaluation municipale ainsi que de l'état de désuétude du bâtiment, en vue d'acquérir la propriété mentionnée en rubrique.

RECOMMANDATION CP-20-247

**Regroupement des maisons pour
femmes victimes de violence conjugale
Municipalité alliée contre la violence conjugale
Appui**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se déclare comme une VILLE alliée contre la violence conjugale.

RECOMMANDATION CP-20-248

**Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Plan triennal de répartition et de destination
des immeubles 2021-2024 - Approbation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel approuve le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 présenté par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-20-249

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier